

**Commune LES ESTABLES****PROCÈS VERBAL  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 02 MARS 2026 à 20H30***Date de convocation : 23/02/2026**Effectif légal du conseil municipal : 11***Présents :**

X	Philippe BRUN	X	Yves SANIAL
X	Alice MALARTRE		Thierry MICHEL
X	Michel RIBES	X	Alain ROMÉAS
X	Laurence EXBRAYAT	X	Jeanne PRADIER
	Alexandre MALARTRE	X	Michel LEYDIER
	Odette GAILHOT		

*Absent(s) : 3**Excusé(s) représenté(s) : 1**Secrétaire de séance : Alice MALARTRE***ORDRE DU JOUR :**

1. Approbation PV du conseil municipal du 17 DÉCEMBRE 2025
  2. Opération « Réhabilitation de l'école, de la cantine et de logements communaux » : Choix offre Lot 02
  3. Service commun équipe technique - "Équipe verte"
  4. Renouvellement adhésion à la Fondation du Patrimoine
  5. Recrutement agent technique à 30 %
  6. Remboursement emprunt N°20335504
  7. Balisage Itinéraire Rando équestre
  8. Balisage nouvel Itinéraire gravel Montanha de Haute-Loire
  9. Compte Financier Unique (CFU) 2025 – Budgets Commune, Eau & Assainissement, Peyrou
  10. Emplacement plaque en mémoire des aviateurs décédés lors du crash d'avion du 31 décembre 1964
  11. Questions diverses
-

**1- Approbation PV du conseil municipal du 17 DÉCEMBRE 2025**

Le Conseil Municipal par 8 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention, a approuvé le procès-verbal en date du 17/12/2025.

**2- Opération « Réhabilitation de l'école, de la cantine et de logements communaux » : Choix offre Lot 02**

Le Maire a présenté les offres reçues :

- TCL 43 : 4 434,00 € HT (5 320,80 € TTC)
- Vigoureux Traitements : 4 792,00 € HT (5 750,40 € TTC)

et proposé d'accepter le devis d'un montant de 4 434,00 € HT (5 320,80 € TTC) présenté par l'entreprise TCL 43.

Après délibération, le Conseil Municipal a approuvé cette proposition et autorisé le Maire à procéder aux formalités nécessaires et à signer tous les actes et pièces s'y rapportant.

**3- Service commun équipe technique - "Équipe verte"**

La mutualisation au sein de la Communauté de communes permet de garantir des services sur notre territoire rural et de répondre à des nouveaux besoins des communes.

La convention établie par la Communauté de communes propose l'adhésion au service commun « Services techniques » au profit des communes, doté d'un personnel technique employé par la Communauté de Communes, en vertu de l'article 5211-4-2 du CGCT. Elle vise à énumérer les prestations assurées par le service commun, ses modalités de fonctionnement, les règles de facturation des services rendus et à désigner la structure de gouvernance qui analysera son activité.

La création de ce service commun n'emporte aucun transfert de personnel, qui reste rattaché aux services techniques de la Communauté de Communes.

La convention et le contrat de prestation seront soumis à l'avis du Comité Social Territorial le 7 avril 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 8 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention a approuvé l'adhésion au service commun d'agents techniques polyvalent itinérants, la convention, le contrat de prestation et les tarifs pour 2026 et autorisé le Maire à réaliser les démarches nécessaires et à signer tout acte relatif.

**4- Renouvellement adhésion à la Fondation du Patrimoine**

Considérant que La Fondation du Patrimoine a pour mission de soutenir la sauvegarde et la valorisation du patrimoine, en particulier des biens classés ou inscrits au titre des monuments historiques, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 8 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention, a décidé de renouveler l'adhésion de la commune à la Fondation du Patrimoine.

**5- Recrutement agent technique à 30 %**

Le conseil municipal après en avoir délibéré, par 8 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention, a décidé l'embauche d'un agent technique à temps partiel à hauteur de 30 % (10,5h/35h) dans la mesure où un agent titulaire sur un poste à temps complet bénéficie d'un temps partiel de 70%.

**6- Remboursement emprunt N°20335504**

Compte tenu de la perception par la commune :

- le 26 janvier 2026 d'un montant de 102 662,80 € au titre du fonds de compensation pour la TVA 2026 sur les dépenses 2024,
- le 25 février 2026 d'un montant de 84 711,00 € au titre de la DTER 2021 relative aux travaux de l'église,

AR Prefecture  
043-214300915-20260320-20260320\_10-DE  
Reçu le 30/03/2026  
Publié le 30/03/2026

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 8 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention, a décidé de rembourser totalement de manière anticipée cet emprunt.

#### 7- Balisage Itinéraire Rando équestre

Délibération ajournée – Précisions à demander.

#### 8- Balisage nouvel Itinéraire gravel Montanha de Haute-Loire

Délibération ajournée – Précisions à demander.

#### 9- Compte Financier Unique (CFU) 2025 – Budgets Commune, Eau & Assainissement, Peyrou

Délibération ajournée – Précisions à demander.

#### 10- Emplacement plaque en mémoire des aviateurs décédés lors du crash d'avion du 31 décembre 1964

Délibération ajournée – Précisions à demander.

#### 11- Questions diverses

Permanences du bureau de vote du 15 mars 2026 :

8h – 10h30 : Laurence, Alice, Thierry

10h30 – 13h : Alain, Yves, Laurence

13h – 15h30 : Jeanne, Philippe, Michel R.

15h30 – 18h : Yves, Michel L., Alice

**Date de la prochaine réunion non définie.**

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 heures.**

Fait aux Estables, le 20 mars 2026.

Le Maire,

Po  
La Secrétaire de séance, Y. SANIAL



A large, dark handwritten signature, likely belonging to the secretary of the meeting, Y. Sanial.